

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article2263>

Le Parlement européen demande des comptes sur les vols de la CIA

- Terrorisme - International -



Date de mise en ligne : vendredi 7 juillet 2006

Spyworld Actu

La lutte contre le terrorisme doit respecter les droits fondamentaux de la personne : le Parlement européen a adressé ce message aux Etats-Unis, jeudi 6 juillet, en votant deux résolutions sur les vols secrets de la CIA et sur l'accès des autorités américaines aux transactions entre comptes du réseau de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (Swift).

Malgré l'opposition de ses eurodéputés les plus atlantistes, le Parlement a décidé, par 389 voix contre 137 et 55 abstentions, que sa commission d'enquête sur la CIA poursuivrait ses travaux jusqu'à la fin de l'année. Les droites anglaise, polonaise et italienne, notamment, reprochent à cette commission de faire de l'"anti-américanisme primaire" et de n'avoir "aucune preuve" de ce qu'elle avance. Martin Schulz, président du groupe socialiste, s'est étonné du "manque de cohérence" du groupe du Parti populaire européen (PPE). "Au Parlement européen, il refuse de suivre son rapporteur, Claudio Fava, alors qu'au Conseil de l'Europe, il a soutenu Dick Marty, qui allait beaucoup plus loin !", a-t-il relevé.

Le rapport intérimaire voté par le Parlement constate que "la CIA ou d'autres services américains se sont rendus clairement responsables de l'arrestation, de l'expulsion, de l'enlèvement et de la détention illégaux de terroristes allégués sur le territoire des Etats membres, des pays adhérents ou des pays candidats". Il juge "invraisemblable" que "certains gouvernements européens" n'aient pas eu connaissance de ces activités. Il "invite le gouvernement italien (...) à demander l'extradition des 22 agents de la CIA impliqués dans l'enlèvement d'Abou Omar (ex-imam égyptien kidnappé en pleine rue à Milan, le 17 février 2003)".

Le Parlement européen estime qu'"un grand nombre de vols effectués par des appareils détenus ou loués par la CIA" ont utilisé l'espace aérien européen. En Belgique, une commission sénatoriale chargée de contrôler les services de renseignement a prudemment conclu, jeudi, que douze vols suspects, au moins, ont utilisé l'espace aérien belge pour, peut-être, acheminer illégalement des détenus soupçonnés d'activités terroristes. "Il se peut" que des avions suspects aient atterri en Belgique, indique-t-elle.

Les sénateurs mettent en cause la sûreté de l'Etat et les services de renseignement militaires : ils n'ont manifesté "aucun intérêt" pour le dossier, et ont même fourni "des informations inexactes", relèvent-ils. Le ministre de la défense s'est, pour sa part, opposé à leur visite au centre militaire de contrôle du trafic aérien. Les élus en déduisent que l'armée possède des informations sur les vols suspects de la CIA.

QUESTION SUR L'AFFAIRE SWIFT

Mais, faute d'éléments probants, leur texte laisse ouvertes les questions relatives à la participation des services belges aux opérations de la CIA, ainsi qu'à l'information préalable de ces derniers.

A Strasbourg, les eurodéputés ont également demandé des comptes sur l'affaire Swift, dont ils estiment qu'elle met en cause le respect de la vie privée, au nom, encore, de la lutte antiterroriste : le gouvernement américain a obtenu de la société, basée en Belgique, qu'elle lui donne accès aux informations sur les transactions bancaires dont elle se charge. Par 302 voix contre 219 (droite) et 22 abstentions, ils demandent que la Banque centrale européenne (BCE) explique "jusqu'à quel point (elle) a eu connaissance de l'accord secret" passé entre Swift et le gouvernement américain.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>